

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
Téléphone : 514-792-6138
Télécopieur : 514-613-8764
prunelle@droitenvironnement.com



Le 18 juin 2021

PAR COURRIEL ET SDÉ

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

**DOSSIER : R-4110-2019 - HQD - Demande d'approbation du Plan
d'approvisionnement 2020-2029**

**OBJET : Demande de permission de déposer des DDR sur les pièces B-0140 et C-
OPITCIWAN-0023**

Chère consœur,

Par la présente, le RNCREQ demande à la Régie de lui permettre de déposer des DDR en lien avec les pièces B-140 et C-OPITCIWAN-0023.

Dans la décision D-2021-065, la Régie accueillait la demande d'intervention tardive du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan (CAO), demandait au Distributeur de déposer un suivi détaillé du projet de conversion du réseau d'Opitciwan et permettait au CAO de commenter ce suivi. Suivant cette décision, le Distributeur a déposé son complément de preuve sur le réseau Obedjiwan ([B-0140](#)), que le CAO a commenté ([C-OPITCIWAN-0023](#)).

La décision D-2021-065 était muette quant à la possibilité pour les intervenants de déposer des DDR sur les pièces B-0140 et C-OPITCIWAN-0023. Si le CAO avait présenté sa demande d'intervention selon le calendrier établi par la Régie, ces pièces auraient normalement pu faire l'objet de DDR. Le RNCREQ demande respectueusement à la Régie d'autoriser des DDR à leur sujet. Cette démarche permettrait d'alléger le temps consacré aux contre-interrogatoires lors de l'audience. De plus, compte tenu que les audiences ont lieu dans plus de deux semaines, le Distributeur disposerait d'un délai suffisant pour répondre aux DDR, sans bousculer le calendrier établi.

Pour des fins d'efficacité, le RNCREQ joint d'ores et déjà aux présentes les DDR qu'il entend poser sur ces pièces, si la Régie l'autorise.

Veuillez accepter, chère consœur, nos salutations distinguées,

Prunelle Thibault-Bédard